

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RAPPORT SUR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE (REPE) 2023

Des changements mineurs ont été apportés à deux points de référence dans cette édition en raison de défis associés à la main-d'œuvre et aux Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Point de référence 9

Étant donné les réels manques de main-d'œuvre dans plusieurs provinces, la formulation a été modifiée pour refléter la capacité en places accréditées plutôt que la participation aux programmes d'EAJE.

Point de référence 21

En raison des impacts résiduels de la pandémie de la COVID-19 et des retards subséquents dans la collecte et le rapport des mesures de la population, cette édition juge que le point de référence est atteint si les mesures de la population ont été recueillies au cours des trois dernières années, que le rapport ait été rendu public ou non.

